

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1063 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1063

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme ministériel circulaire n° 34 du 30 août 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret du 1er septembre 1959 déclarant applicable aux territoires relevant du ministre des colonies le décret du 27 mai 1939 relatif aux engagements pour la durée de la guerre souscrits par les étrangers Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.